

International

LES FRONTIÈRES ET LE MYTHE DE L'UNITÉ TERRITORIALE AFRICAINE

Kako Nubukpo, Caroline Roussy

01/06/2017

Les frontières africaines héritées de la colonisation sont fréquemment dénoncées pour avoir divisé des aires de populations continues. Un examen précis de cet argument – mené par Kako Nubukpo, directeur de la francophonie économique et numérique à l'Organisation internationale de la francophonie, et Caroline Roussy, docteure en histoire de l'Afrique contemporaine (Paris I, Panthéon Sorbonne) – permet d'apporter des réponses plus nuancées.

Le débat actuel relatif à l'émergence des pays africains se déroule pour l'essentiel dans un univers « hors-sol », sans la prise en compte de l'espace pertinent pour cette émergence et donc des notions de territoire et de frontière. En particulier, le principe d'intangibilité des frontières issues de la colonisation est-il compatible avec l'émergence africaine, telle qu'envisagée par l'Agenda 2063 de l'Union africaine ? L'intégration (sous-)régionale est-elle la panacée ? Si oui, un tel processus peut-il se résumer à la recomposition de territoires fragmentés du fait de l'aventure coloniale ? *Quid* des logiques d'acteurs, des comportements d'adaptation, de négociation, de co-construction des populations concernées ?

Balafre, stigmaté indélébile: les frontières héritées de la colonisation sont perçues et vécues, aujourd'hui encore, comme symbole de l'arbitraire et de la violence coloniale. Tout débat sur ce sujet – « un passé qui ne passe pas » – est source de passions voire de crispations. Il ne s'agit ici en aucun cas de nier souffrances ou ressentiments générés dans une situation de domination, justifiée, qui plus est, sur des critères racistes. Il s'agit, au contraire, de créer les conditions d'un débat pacifié de sorte à trouver les solutions les plus idoines favorisant l'avènement de l'intégration panafricaine conformément à l'agenda 2063.

Le mythe de l'artificialité des frontières africaines : plaidoyer pour une décolonisation de la pensée

Comparativement à d'autres tracés de frontières, la matrice exogène en Afrique est soupçonnée de n'avoir pas tenu compte des réalités géopolitiques locales, érigeant ainsi l'ignorance coloniale au

rang de totipotence aveugle. Suivant cette logique, la très grande majorité des frontières tracées par les colonisateurs seraient artificielles. La Conférence de Berlin (1884-1885) est, par exemple, mise au banc des accusés comme responsable du partage du « gâteau africain » et certaines assertions d'acteurs politiques de l'époque semblent ne pas le démentir. Lord Salisbury, Premier ministre de la Grande-Bretagne, aurait asséné au XIX^e siècle, sur le ton de la boutade mondaine, au sujet de la délimitation des frontières en Afrique : « Nous avons entrepris de tracer des lignes sur les cartes de régions où l'homme blanc n'avait jamais mis le pied. Nous nous sommes distribués des montagnes, des rivières, des lacs, à peine gênés par cette petite difficulté que nous ne savions jamais exactement où se trouvaient ces montagnes, ces rivières et ces lacs ». En dépit de cette assertion où le mépris le dispute au cynisme, l'objectif ici est de montrer que la délimitation des frontières en Afrique fut l'objet de négociations nombreuses qui nécessitent de s'intéresser aux débats ayant présidé à leur tracé.

Le discours sur l'artificialité des frontières africaines : un legs colonial

Les prémisses du discours sur l'artificialité des frontières en Afrique, et plus particulièrement dans des configurations de type inter-impérial, se trouvent dans les rapports rédigés par les administrateurs coloniaux à l'adresse de leur métropole, l'enjoignant de procéder à des échanges de territoires. En effet, au début du XX^e siècle, les agents de terrain, contrairement à leurs prédécesseurs, étaient moins inscrits dans des logiques de conquêtes militaires que d'administration des espaces et des populations placés sous leur domination. N'ayant pas les moyens de leur politique, compte tenu de leur infériorité numérique, les administrateurs ne pouvaient ni contrôler, ni empêcher les déplacements des populations. Ces dernières, s'étant saisies de l'opportunité de la frontière, la traversaient dans un sens ou dans l'autre pour fuir le prélèvement de l'impôt, la conscription, le travail forcé, etc. Aussi, de nombreux gouverneurs, contraints à une observation passive de ces déplacements, plaidèrent en faveur d'une rationalisation de la gestion des espaces et dénoncèrent des frontières dénuées de signification. Par conséquent, des dynamiques territoriales, qui jusque-là avaient totalement été obérées dans les négociations, devaient justifier une telle proposition. À grands rêves, grandes désillusions. À l'issue de la guerre, il n'y eut pas de réouverture du dossier. La frontière de Gambie devait perdurer.

Le discours sur l'absurdité des frontières en Afrique fut inventé, structuré et rôdé, dans l'entre-deux-guerres, par des administrations coloniales qui ne cessaient d'être confrontées (au niveau des frontières) à la limite de leurs capacités d'intervention, de contrôle et d'exploitation.

Depuis les indépendances, en s'arrimant sur les nouveaux courants intellectuels panafricanistes, les frontières héritées de la colonisation ont été requalifiées comme étant artificielles ; une

évolution sémantique observable au travers de l'historicité des discours. Or, comme l'a montré l'historienne Camille Lefebvre, cette artificialité est un legs intellectuel colonial devenu étendard de l'anticolonialisme au nom d'un militantisme panafricain. Ce discours, qui a sa propre histoire, est un « discours obstacle » qui empêche la compréhension des processus d'appropriation locale des frontières qui, à différents niveaux d'échelle, ont pourtant concouru à leur enracinement.

L'artificialité des frontières africaines : un discours obstacle

Comme l'a montré le géographe Michel Foucher, dans son ouvrage *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, paru en 1988 et réédité en 1991, les concepts de « frontière naturelle » et son antonyme immédiat de « frontière artificielle » n'ont aucune valeur heuristique : la frontière est, par nature, le résultat de négociations politiques, donc toujours artificielle. Malgré une rémanence de « ces notions de référence » dans les vocabulaires diplomatiques et juridiques, Michel Foucher estime qu'elles « (...) fonctionnent comme autant de concepts-obstacles dans la compréhension des phénomènes géopolitiques ». En effet, la coïncidence entre un marqueur topographique et une frontière étatique résulte avant tout d'un choix politique. Une montagne, un fleuve ont pu être considérés comme des obstacles physiques de contrôle dans des dispositifs militaires stratégiques de types défensifs et/ou offensifs. Des limites hydro-topographiques ont aussi pu être choisies « soit en raison de leur visibilité sur le terrain, soit parce que c'était un repère commode sur des cartes, soit parce qu'enfin elles offraient à l'une des parties un avantage tactique ». Pour autant, rien dans la nature, sinon un choix humain et concerté, n'impose une montagne et/ou un fleuve comme frontière plutôt qu'un autre, d'autant que les montagnes et/ou les fleuves peuvent au contraire s'avérer être des lieux de liaisons, de continuités d'échanges économiques et socioculturels. Aussi Michel Foucher a-t-il proposé de considérer les frontières comme « la marque arrêtée de l'articulation entre des logiques politiques et des variétés de combinaisons spatiales possibles, issus d'un arbitrage diplomatique, à appréhender à l'épreuve du temps ». D'un point de vue épistémologique, cette proposition méthodologique a ouvert tout un champ de recherches invitant à s'intéresser à l'histoire des frontières et aux débats qui ont présidé à leur tracé.

Le cas pratique sénégal-gambien, qui sera le fil de cette démonstration, permet d'observer que plus de vingt ans de négociations (1866-1889) ont été nécessaires entre Français et Britanniques avant d'arrêter le tracé de la frontière de la colonie de Gambie à 10 kilomètres de part et d'autre des deux rives du fleuve Gambie.

Pour une réécriture de l'Histoire des frontières africaines dans le temps

long

Dans la veine des travaux de Michel Foucher, de nombreux chercheurs ont pu montrer de possibles coïncidences entre des segments de frontières coloniales avec des frontières de royaumes précoloniaux. C'est-à-dire que dans certains cas, les parties engagées à la négociation avaient connaissance de l'organisation territoriale locale et purent s'appuyer sur les fractures préexistantes pour arrêter les frontières de leurs colonies. Cet argument ne se vérifie pas sur l'entièreté d'une frontière coloniale mais bien sur des segments de frontières. Il reste, néanmoins, nécessaire en l'espèce de se garder de toute approche dogmatique susceptible d'induire l'analyste en erreur. Il existe des cas où il n'y eut aucune coïncidence entre les frontières délimitées par les colonisateurs et l'organisation des territoires précoloniaux.

Dans le cas sénégal-gambien, déjà évoqué, la frontière de Gambie fut bel et bien tracée à main levée, au cours d'un huis-clos parisien en août 1889, indépendamment des considérations de la géographie humaine.

À rebours de ce qui vient d'être énoncé, c'est sans aucun doute là l'un des cas les plus patents de l'absurdité voire de l'artificialité des frontières africaines dessinées par les colonisateurs. Pourtant, une analyse des commissions mixtes de délimitation déployées sur le terrain à partir de 1890 démontre qu'aucune d'entre elles ne rencontra d'obstacle majeur au cours des travaux de démarcation. Elles mesurèrent à la chaîne d'arpenteur les 10 kilomètres de la frontière éloignées des deux rives du fleuve sur une longueur de quelque 700 kilomètres. Comment dès lors comprendre qu'une frontière géographiquement dénuée de sens put être retranscrite géographiquement dans l'espace ? Un intérêt particulier porté à la situation géopolitique locale permet d'obtenir quelques indications. En effet, au XIX^e siècle, l'espace sénégal-gambien avait été confronté à des dynamiques d'émiettement et de recomposition des pouvoirs et par conséquent était en proie à de profondes divisions internes. Les acteurs européens purent tirer parti de ces divisions tout autant que les acteurs politiques africains purent jouer leur propre partition, à partir du nouveau rapport de forces induit par les Européens, pour affirmer ou confirmer localement leur autorité. Il a donc été possible de faire ressurgir les logiques d'une co-fabrication de la frontière de Gambie, cette dernière s'étant progressivement imposée comme repère signifiant dans la grammaire spatiale des acteurs locaux. Le projet de délimitation de la frontière demeura toutefois profondément asymétrique puisque les colonisateurs avaient une idée arrêtée de ce que devait être la délimitation de la frontière de Gambie, tandis que les acteurs locaux, sans négliger leur participation, restaient arrimés sur des grilles de lecture locales. C'est dans cette asymétrie des projets que la frontière émergea pourtant et que l'on peut affirmer qu'elle n'est pas tout à fait de facture exogène. Elle est à la croisée d'une histoire coloniale et africaine.

Par-delà cet exemple, on comprend qu'il n'y a pas toujours eu de coïncidences entre une frontière coloniale et un segment de frontière de royaume, ce qui nécessite une analyse au cas par cas et d'examiner chaque fois le contexte géopolitique local qui peut s'avérer signifiant.

Les frontières entre divisions et continuités socioculturelles, entre césure et couture entre les populations

Assez schématiquement, selon les discours investis par les élites politiques, les frontières coloniales ont divisé des populations liées par une communauté de destins ; divisions qu'elles ont pourtant transcendées au travers de leurs niveaux d'échanges, et de citer à titre d'exemple les « pratiques transterritoriales », euphémisme pour désigner des pratiques contrebandières. La communauté scientifique, moins amène dans son ensemble à l'égard des élites politiques, présente souvent les frontières comme des barrières virtuelles maintenue par la seule force des prérogatives d'une « politique du ventre » alors que l'intégration des populations est réalisée, preuve en est le dynamisme de ces réseaux de contrebande ou le fait que les mêmes « ethnies » se retrouvent également de part et d'autre des frontières internationales. Par-delà la redistribution des responsabilités, on observe que le point commun de ces différents argumentaires est d'affirmer que les populations sont les mêmes de part et d'autre des frontières, imputant les divisions aux frontières héritées de la colonisation indépendamment de la considération des phénomènes migratoires sur la longue durée. L'objectif ici est de montrer que les frontières coloniales ont moins divisé les populations africaines qu'elles n'ont eu pour effet de créer, sur la longue durée, les conditions de la division.

Une division des populations par les colonisateurs

Il ne s'agit pas ici de nier l'effet sécateur d'une frontière dont le soubassement même est de définir les limites du territoire de l'action d'un État et subséquentement le cadre juridique de la citoyenneté et par conséquent de distinguer le citoyen de l'étranger. Il s'agit, au contraire, d'interroger l'argument de la division et symétriquement de la ressemblance des populations situées de part et d'autre des frontières définies par les colonisateurs.

Les colonisateurs ont-ils divisé des royaumes ?

C'est possible. Dans certains cas, il y a pu y avoir une redistribution du pouvoir selon des motifs endogènes ou par suite d'une immixtion des Européens dans les tractations géopolitiques locales. Il reste toutefois difficile d'envisager que les colonisateurs aient pu diviser des États forts, militairement et politiquement organisés. La maxime « diviser pour (mieux) régner » trouve là ses

limites au regard de l'infériorité numérique européenne. À preuve, avant de se soumettre à un traité de protectorat, les rois étaient en situation d'imposer des taxes aux commerçants évoluant dans le périmètre de leurs prérogatives.

Quoiqu'il en soit, et considérant la possibilité de contre-exemples qui nuanceraient cette analyse, il reste plus que probable que les colonisateurs ne cherchèrent pas à diviser des royaumes politiquement stables et organisés. Soit ils profitèrent des dissensions locales pour imposer leurs traités de protectorats, soit ils s'appuyèrent sur des segments de frontières précoloniales.

Là encore le cas sénégal-gambien peut être mobilisé. À la fin du XIX^e siècle, et assez schématiquement, trois acteurs principaux (Fodé Sylla, Fodé Kaba et Moussa Mollo) se partageaient la rive sud du fleuve Gambie. Les commissions mixtes de délimitations traversèrent ces trois États qu'ils égrenèrent de repères de délimitation (cairns de pierres, planches de bois, etc.) en expliquant aux autorités locales que ces dernières n'intéressaient que les Blancs. C'est-à-dire que les bornes de délimitation devaient servir de limites en cas d'intervention de l'armée française ou britannique afin d'éviter toute collision entre les deux. Ces différents royaumes ne furent par conséquent divisés que théoriquement, les pouvoirs politiques, administratifs et militaires étant laissés aux autorités locales.

Les colonisateurs ont-ils divisé des ethnies ?

Une expérience contemporaine de terrain permet d'observer que les membres d'une même famille se retrouvent également de part et d'autre d'une frontière. La déduction s'impose *a priori*: nécessairement les ethnies ont été divisées par suite de l'imposition de la frontière coloniale.

Il convient toutefois de préciser que la division des ethnies s'est écrite à partir d'une grille de lecture ethnographique inventée par les colonisateurs, résultat d'un regard extérieur objectivant, réifiant et essentialisant à des fins de contrôle et d'exploitation. D'un coup de crayon, les sociétés furent classifiées, délimitées, enfermées dans des cadres territoriaux, indépendamment de leur historicité ou de leurs dynamiques propres. Cette correspondance entre une identité « ethnique » et un territoire put être linéairement retranscrite sur des cartes ethnographiques. La conclusion s'imposait : la frontière divisait des groupes ethniques justifiant la nécessité d'un échange de territoires conformément à ce qui a été précédemment explicité.

Un exercice pratique peut au demeurant invalider la pertinence de cet argument. En comparant les cartes ethnographiques, on observe de nombreuses incohérences entre une carte française ou britannique, preuve d'une projection avant tout coloniale.

Le paradigme de l'« ethnique » est un legs a-historique de la bibliothèque coloniale, obérant l'historicité des royaumes qui, au demeurant, ne se revendiquèrent jamais d'une identité ethnique.

Les colonisateurs ont-ils divisé des villages ?

Si des contre-exemples peuvent toujours être avancés, on observe à la lecture des comptes-rendus des commissions mixtes de délimitation (impliquant par conséquent deux puissances coloniales dans un cadre inter-impérial) que deux approches furent souvent privilégiées : la première était de demander aux populations de s'éloigner de la frontière en choisissant la souveraineté dont elles souhaitaient dépendre (en réalité ce furent le plus souvent des critères locaux qui prévalurent, un Blanc restant un Blanc, qu'il soit français, anglais, etc.) ; la deuxième fut de se distribuer des villages moyennant un système compensatoire. Ainsi, lors du déploiement de ces commissions, des espaces pouvaient être négociés par rapport aux traités juridiques. Plutôt que de diviser des villages ou des hameaux, la frontière pouvait être éloignée tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, moyennant des compensations territoriales sur une autre portion de frontière suivant un accord entre les parties, d'où des inflexions des lignes frontalières observables aujourd'hui sur des cartes.

Il n'est pas ici question de relativiser la colonisation ou d'entrer dans des débats manichéens stériles, par trop franco-français, souvent ignorants de l'histoire africaine et coloniale dans son ensemble. Il s'agit plutôt de montrer, en privilégiant une approche dialectique, que les frontières coloniales ont rarement divisé les populations, mais ont eu pour effet de créer les conditions de la division. Si la nuance peut *a priori* sembler ténue, elle lève le voile sur les processus d'enracinement des frontières. C'est parce que les frontières sont devenues signifiantes dans les repères de mobilité spatiale des populations qu'elles ont eu pour effet de générer progressivement des différenciations. En s'appropriant les frontières coloniales et leurs asymétries sous-jacentes, les populations africaines sont dès lors considérées comme actrices de l'histoire dans un carcan institutionnel certes édicté par les colonisateurs qui nécessite, par conséquent, chaque fois de repreciser l'échelle ou l'angle d'analyse, tout en considérant la longue durée.

De la question du continuum socio-culturel de part et d'autre d'une même frontière

Interroger la question de la ressemblance de part et d'autre d'une frontière

Si l'on observe un continuum culturel et social de part et d'autre de la frontière, il est possible d'affirmer que ce continuum s'est construit historiquement en interaction avec l'enracinement de la frontière. En effet, les frontières inter-impériales ont rarement fonctionné comme une barrière

ou un mur, au contraire elles ont été passage, source d'opportunités nouvelles.

Leur franchissement permettait d'échapper, de se mettre à l'abri de la coercition coloniale (française), de fuir le recrutement forcé, les corvées ou le relèvement de l'impôt. La différence de la taxation douanière permettait aux plus nantis de s'enrichir et aux plus pauvres d'accumuler un petit pécule. Le cas des réseaux de commerce vivrier mis à part, les réseaux de migration saisonnière ou de contrebande se réorganisèrent progressivement en fonction des offres d'emplois ou d'avantages comparatifs entre deux administrations fiscalement différentes (exemple : France/Angleterre). Ces réseaux fonctionnèrent dès lors comme des sas d'intégration et ne cessèrent de se renforcer durant la période coloniale. Au cours de ces mouvements d'une colonie à l'autre, il y eut des installations pérennes, des mariages, des va-et-vient, des transferts de savoirs, des conversions possibles à une nouvelle religion. Entre les migrants et le village natal, il est avéré qu'on observe une réactualisation permanente des liens à des fins plus ou moins intéressées au cours de visites familiales, de fêtes religieuses ou lors de grands événements tels que baptême, mariage ou décès. Par conséquent, si des signes permettent de lire, non une rupture, mais bien une continuité des liens familiaux ou socioculturels par-delà ou indépendamment des frontières, et qui se vérifie de manière tout à fait pertinente à l'échelle d'un individu et /ou d'un groupe, en revanche, au cours de la migration, il y a bel et bien un changement d'état civil. En cas de franchissement de la frontière, lesdits individus et/ou groupes se retrouvent intégrés dans des systèmes administratifs différents. C'est l'intégration, l'appropriation, l'instrumentalisation de ces normes dans des cadres administratifs différenciés qui a induit une différenciation des processus d'identité ; l'identité nationale s'imposant progressivement, depuis les indépendances, comme référent identitaire potentiellement opératoire. C'est une des raisons pour lesquelles il semble pertinent de souligner une dialectique de la continuité et de la division socioculturelle par-delà les frontières inter-impériales, qui se retrouve de manière symétrique dans la dialectique des allégeances communautaires et nationales à partir des indépendances. En fonction des intérêts en jeu, les locuteurs mobilisent un discours de la ressemblance ou de la dissemblance. Ces deux aspects ne sont pas contradictoires et montrent seulement une labilité des identités qui ne sont jamais tout à fait figées et doivent être analysées en fonction du contexte d'énonciation.

Les réseaux de contrebande ou la défiance des frontières ?

Les réseaux de contrebande sont souvent présentés comme une forme de résistance aux cadres territoriaux imposés par la colonisation ou comme l'exemple d'une intégration par le bas réussie. Or ces pratiques trans-territoriales, transgressives et par conséquent contrebandières au regard des systèmes normatifs sont l'indice d'une instrumentalisation et d'un jeu sur les distorsions créées à partir des frontières, et montrent par conséquent un mode d'appropriation du cadre assigné dès la période coloniale. À poursuivre l'exemple sénégal-gambien, on relève qu'au cours de la brève période confédérale (1982-1989), les réseaux commerciaux transfrontières ne concurrencèrent pas

le territoire national sur lequel, au contraire, ils s'appuyaient. Les territorialités qu'ils dessinaient dans leur sillage, malgré leur caractère transétatique, ne génèrent pas de nouvelles appartenances identitaires, tant il est possible que les acteurs concernés aient pu jouer de la dialectique des allégeances communautaires et nationales en fonction du contexte de négociations. Par conséquent, ces types de pratiques spatiales, qu'elles génèrent des revenus importants ou non, ont intégré la frontière comme outil de spéculation, confirmant bien plus qu'elles n'infirment son enracinement, et semblent éloigner la perspective de la fin des territoires comme annoncée par Bertrand Badie.

La ressemblance socio-culturelle n'est pas le signe le plus évident d'une division imposée par les colonisateurs. Cet argument obère, en effet, la mobilité des populations et/ou de possibles échanges sur la longue durée. C'est là une des raisons pour lesquelles il semble possible d'agrèer à l'hypothèse selon laquelle les liens familiaux, socio-culturels et/ ou religieux ont pu s'écrire, se renforcer, à des fins plus ou moins intéressées en interaction avec l'histoire de la frontière inscrite dans leur territorialité (au sens d'espace subjectif transterritorial), la frontière fonctionnant tout à la fois comme une césure mais également comme un pont, une couture entre les populations.

Frontières et identités: des constructions par le bas

Le dernier point à examiner dans le cadre programmatique de la mise en place de pays-frontière reste l'observation de la vie quotidienne des populations bordières sur la longue durée afin de comprendre leur mode de fonctionnement. Ce dernier élément d'analyse nous permettra de montrer que s'il y a bien continuité socioculturelle et spatiale, elle ne peut être dissociée de l'analyse d'une rupture, qui transparait au travers de l'instrumentalisation des identités locales ou nationales selon le contexte d'énonciation ; une situation *a priori* paradoxale, pourtant à l'image de l'ambivalence de ce qu'est, par nature, une frontière.

L'opportunité de frontière

Sans la pratique, la frontière même démarquée ne dit rien. Elle est muette. D'où l'intérêt d'analyser au plus près les pratiques spatiales qui traduisent, selon Michel de Certeau, « des manières de penser investies dans des manières d'agir ». Dès l'époque coloniale, et ce en raison des différences de gestion entre Français et Britanniques, cette frontière (entre Gambie et Sénégal) a été intégrée comme source d'opportunités plurielles (pour fuir l'impôt, le contingentement, le travail forcé, etc.) ou comme outil de spéculation permettant de tirer des bénéfices pécuniaires de la frontière. Pour cette raison même, les frontières ont pu se révéler des zones attractives dynamiques.

L'attractivité des frontières et la question des migrations

En délimitant les frontières, les colonisateurs n'avaient pas anticipé qu'elles puissent devenir des zones d'attractivité et, donc, de peuplement. Une fréquentation des archives tout comme du terrain permet en effet de révéler que des villages ont pu être fondés après les opérations de démarcation, à proximité de la frontière, afin de pouvoir bénéficier du double système administratif, normatif ou fiscal. Par conséquent, si des villages se retrouvent, aujourd'hui, à cheval sur la frontière, cela n'est pas nécessairement dû à un héritage colonial mais procède de logiques tactiques qu'il convient de faire ressurgir et suppose de s'intéresser aux récits de fondation. Toutefois, gardons-nous une fois de plus de tout dogmatisme, certains villages ayant également pu être créés indépendamment de toute stratégie territoriale.

À cette échelle d'analyse, il est intéressant de relever combien les individus et/ou groupes ont été/sont les acteurs de leur quotidien en capitalisant sur la rente frontalière.

L'ethnologue américaine Donna Flynn, rompue à une expérience de terrain sur la frontière Bénin-Nigeria, a pu mettre en évidence une codification de l'espace par les populations bordières. Elle montre que ces dernières sont en situation d'incarner la frontière (les « embedded ») et soulignent combien, localement, elles ont imposé leurs propres règles, comme des taxes sur les produits de contrebande en transit.

Capitalisation de la rente frontalière et codification de l'espace restent deux données majeures à considérer dans le cadre de la mise en place de pays-frontière.

Frontières et identités : l'affirmation d'un nationalisme d'en bas

Les pratiques spatiales confirment la matérialisation de la frontière. Dans sa proximité immédiate et de manière continue depuis la période coloniale, on a pu observer un besoin récurrent de frontière, un besoin de précision de ses limites et de ses attributions. Les incidents frontaliers qui éclosent ponctuellement ne peuvent être compris comme de simples incidents familiaux ou locaux. Au contraire, ils trahissent une demande d'implication de l'État pour arbitrer la redistribution du pouvoir ou du foncier par rapport à une ligne-frontière, et qui doit permettre de délimiter clairement les territoires internationaux adjacents. Cette sollicitation de deux administrations coloniales puis souveraines par les populations frontalières tend à révéler que les notions de frontière et de territoire se sont imposées tant sur le terrain que dans les mentalités. Si, durant l'époque coloniale, il serait inutile de chercher une adhésion ou même une conversion au projet colonial de la part de ceux qui étaient considérés comme « sujets », cela n'empêche pas que ces derniers purent instrumentaliser les États coloniaux lorsque leurs intérêts étaient en jeu.

Depuis les indépendances, le contexte a changé. L'usage rhétorique de l'identité nationale est d'abord stratégique. Elle n'exprime pas encore de loyauté mais plutôt une filiation fonctionnaliste pour que les États s'engagent, arbitrent et précisent les limites de la frontière car ce sont bien les imprécisions des limites du foncier qui sont sources de différends. La mobilisation de cette identité nationale ne saurait pour autant exclure que les populations frontalières, économiquement pauvres et fragiles, n'ont le plus souvent d'autre choix dans la gestion de leur quotidien que celui de privilégier une grammaire du vivre-ensemble. Cette situation crée des solidarités transétatiques mais qui n'ont jusqu'à présent été porteuses ni d'un projet territorial, ni d'un projet identitaire alternatif aux États souverains dans le cadre des frontières reconnues comme intangibles par l'OUA en 1963. Les réseaux terroristes, quoique revendiquant de nouveaux espaces territoriaux, s'appuient sur les frontières internationales et la faiblesse de leur dispositif de contrôle et de surveillance, concourant ainsi à leur entérinement plus qu'à leur disparition.

L'exemple de la secte de Boko Haram mis à part, il convient de conclure qu'en fonction de leur contexte, les populations frontalières mobilisent un répertoire identitaire de type local ou national et construisent tout autant qu'elles fragilisent le territoire et le nationalisme, la typicité de leur situation invitant à des arbitrages identitaires qui, s'ils n'annulent pas l'expérience nationale, tendent néanmoins à la nuancer.

Les gouvernements qui ne sont guère ignorants des litiges sur les frontières adoptent le plus souvent une tactique des petits pas plutôt qu'une stratégie, selon la terminologie de Michel de Certeau, de crainte d'internationaliser les problèmes. Ils se contentent d'un règlement au cas par cas à l'échelon régional, ce qui certes permet ponctuellement d'apaiser les tensions mais n'entre pas dans une résolution globale et inclusive des problèmes qui y sont liés.

Conclusion

Tout exogènes furent-elles, les frontières ont été intégrées à tous les niveaux d'échelle sociétaux. Malgré des mobiles sensiblement différents, gouvernants (souvent sujets à la pression de lobbies) et gouvernés ont intérêt au maintien des frontières et de leurs asymétries, la frontière, au motif d'avantages comparatifs, étant comprise comme une rente de situation.

Beaucoup plus complexe et hétérogène qu'on ne l'a longtemps cru, une analyse des frontières en Afrique sur la longue durée permet de faire ressurgir des processus d'enracinement à différents niveaux d'échelle, et ce quoique les motivations des acteurs aient pu différer et nécessitent chaque fois d'être contextualisées. Si certaines frontières tracées à l'époque coloniale étaient, au départ, absurdes, en raison de ces processus d'enracinement, elles ne le sont plus complètement

aujourd'hui.

Ce sont sans doute là un certain nombre d'éléments à considérer dans le cadre de l'éventuelle mise en place de pays-frontière.